



Elections municipales, parlons-en!



Compétences des communautés de communes, agglomérations et métropoles



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du conseil municipal ?



Le conseil municipal

Le maire et ses adjoints
(élus par le conseil municipal)

Les conseillers municipaux

Le conseil règle, par ses délibérations, les affaires de la commune



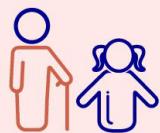
Vote du budget communal



Création et suppression de services publics et emplois municipaux



Action économique
(aide à l'installation d'entreprises)



Action sociale
(gestion des crèches, services aux personnes âgées)



Gestion du patrimoine communal
(éclairage urbain, dénomination des voies...)



Gestion des écoles maternelles et élémentaires

**Tableau synthétique
des compétences obligatoires
des intercommunalités***

	Communautés de communes (1/3 de la population française)	Communautés d'agglomération (1/3 de la population française)	Communautés urbaines et métropoles (1/3 de la population française)
Zones d'activités économiques	✗	✗	✗
Aides à l'immobilier d'entreprise	✗	✗	✗
Commerce	✗	✗	✗
Promotion du tourisme	✗	✗	✗
Opérations d'aménagement	✗	✗	✗
Déchets ménagers et assimilés	✗	✗	✗
Gens du voyage	✗	✗	✗
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	✗	✗	✗
Schéma de cohérence territoriale	✗	✗	✗
Eau et assainissement	en 2026	✗	✗
Organisation de la mobilité	si délibération en 2020	✗	✗
Plans locaux d'urbanisme	sauf minorité de blocage		✗
Habitat	**	✗	✗
Politique de la ville	si QPV	✗	✗
Gestion des eaux pluviales urbaines		✗	✗
Voirie communale	***		✗
Services d'intérêt collectif			✗
Protection de l'environnement			✗
Soutien à l'enseignement supérieur			✗

* Noter que 80 % des intercommunalités, tous statuts confondus, exercent une compétence d'action sociale d'intérêt communautaire pouvant emporter: l'aide sociale, les services à domicile, les maisons et centres de santé, les maisons de retraite, la petite enfance, etc. (Source: BANATIC, ministère de l'Intérieur).

** env. 60 % des communautés de communes exercent de manière non-obligatoire des compétences pour l'élaboration d'un programme local de l'habitat, d'une politique du logement social ou d'opérations d'amélioration de l'habitat (Source: BANATIC, ministère de l'Intérieur).

*** env. 75 % des communautés de communes exercent de manière non-obligatoire tout ou partie de la compétence voirie (Source: BANATIC, ministère de l'Intérieur).